



AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1278-M

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance tenue le 19 janvier 2010, à compter de 20 h, le conseil a adopté le règlement numéro **1278-M** modifiant le règlement numéro 1011-M établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Ce règlement peut être consulté par toute personne intéressée, au bureau de la soussignée, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à La Prairie, ce 20 janvier 2010

La greffière de la Ville,

Me MANON THÉRIAULT, avocate
APRM: 2010-02